



www.ccbrianconnais.fr

CHARTRE DU COVOITURAGE INSTANTANÉ

Le «covoiturage instantané» élaboré par la Communauté de Communes du Briançonnais, est une solution permettant aux conducteurs et passagers de se rencontrer sur des zones de covoiturage et de voyager ensemble.

Ce concept permet de réduire l'impact sur les pollutions atmosphériques, de rapprocher des personnes en recherche de solutions de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, de formaliser des règles de déontologie et de sécurité relatives au code de la route, de créer du lien social et d'éviter l'isolement en milieu montagnard. Les usagers pourront fixer des rendez-vous, à leur convenance, en respectant l'esprit du projet. Le covoiturage résulte d'un accord direct entre passagers et conducteurs ; chacun agit sous sa responsabilité seule et entière : la Communauté de Commune du Briançonnais n'est pas responsable des dommages

directs et indirects liés à son fonctionnement. La signature de cette charte est le signe de votre engagement en faveur du covoiturage et de votre respect des règles qui l'encadrent.

Conditions d'obtention du kit du covoitureur :

Vous pouvez en faire la demande auprès de votre Mairie ou à l'accueil de la Communauté de commune du Briançonnais. Le conducteur doit présenter son permis de conduire, les papiers du véhicule (carte grise et assurance) en règle. Cette présentation est sous son entière responsabilité. Après signature de la charte; il reçoit une affichette plastifiée au format A5 sur laquelle il pourra inscrire au feutre effaçable, sa destination selon le sens de son trajet. Le covoitureur pourra aussi inscrire son trajet régulier et ses coordonnées sur les tableaux des affiches au format A3 posées à l'accueil des mairies, dans les lieux publics, ou dans les entreprises.

Fonctionnement

Pour montrer son adhésion à la démarche de covoiturage, nous invitons LE PASSAGER :

- ✓ à se rendre sur l'aire de covoiturage de son choix, signalée par un panneau de covoiturage ;
- ✓ à présenter son kit du covoitureur avec sa destination.

Pour respecter l'esprit du covoiturage instantané, le passager doit :

- ✓ proposer une participation aux frais de voyage (péage + carburant) que le conducteur accepte, ou non.
A titre indicatif, il est d'usage, dans la pratique nationale du covoiturage, de participer à hauteur de 5 cts d'euro / km).
- ✓ descendre aux emplacements choisis par le conducteur en respectant le code de la route, sans demander au conducteur de faire un détour.

Nous invitons le conducteur à apposer le kit du covoitureur sur le pare-soleil passager ou la plage avant du véhicule afin d'être reconnu et de déposer le ou les passagers en sécurité sur le trajet prévu, et à l'endroit le plus proche de la destination demandée par le ou les passagers.

Engagements :

Le **conducteur** s'engage, dans le respect du Code de la Route :

- ✓ à ne prendre aucun risque au volant et à n'absorber aucun produit dangereux pouvant altérer ses capacités à conduire ;
- ✓ à veiller au bon état de son véhicule.

Le **passager** s'engage à se comporter respectueusement et notamment d'éviter de téléphoner, manger, boire ou fumer dans le véhicule.

En aucun cas, la Communauté de Commune du Briançonnais ne saurait être tenue responsable des dommages directs ou indirects liés au covoiturage ou à un dysfonctionnement de celui-ci.

En parallèle, conducteurs et passagers sont invités à s'inscrire sur le site www.covoiturage.fr. Ils pourront ainsi augmenter leurs chances de trouver des covoitureurs et partager leurs trajets.

Le covoiturage résultant d'un accord entre passager et conducteur, vous, signataire, agissez sous votre seule responsabilité.

NOM :

Prénom :

Adresse :

N° tél :

Mail :

N° de permis de conduire (si conducteur) :

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Communauté de Commune du Briançonnais, Les Cordeliers - 1, rue Aspirant Jan - 05105 BRIANCON.

En signant cette charte, le signataire s'engage à respecter la totalité de son contenu.

Fait à :

Le :

Signature